

# Le Conseil des Usagers de l'Espace Public

KIT DE DÉPLOIEMENT DE LA VILLE APAISÉE

## Propositions à l'attention de Nantes Métropole

Janvier 2017



[www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr)

 Nantes  
Métropole

# Sommaire

Le déploiement de la ville apaisée  
vu par le Conseil des Usagers de l'Espace Public ..... p. 4

1 | Les principes et enjeux de la ville apaisée ..... p. 6

2 | La mise en œuvre de la Ville apaisée ..... p. 8

3 | La boîte à outils ..... p. 12

# Le déploiement de la ville apaisée vu par le Conseil des Usagers de l'Espace Public

## **Pourquoi le Conseil des Usagers de l'Espace Public s'est-il intéressé au sujet de la ville apaisée ?**

Installé en mai 2016 le Conseil des Usagers de l'Espace Public est actuellement constitué de 10 élus, 16 représentants d'associations et 12 usagers.

Suite à un premier séminaire à vocation pédagogique organisé par Nantes Métropole sur la définition et les enjeux de la ville apaisée en octobre 2015, les membres du conseil ont exprimé le souhait de contribuer à l'accélération du déploiement de la ville apaisée lors de la séance plénière de janvier 2016.

Pour le conseil, s'emparer de ce sujet c'est passer d'un objectif partagé (carte de déploiement à terme à l'échelle de la Métropole validée par les élus en 2015) aux modalités de sa mise en œuvre (dont le rythme est laissé à l'initiative de chaque maire).

Conscients qu'il est nécessaire d'impulser une nouvelle dynamique sur le déploiement de la ville apaisée afin de rendre plus lisible et compréhensible la démarche par les usagers, les deux co-présidents du conseil, M. Roussel et M. Quéro, ont proposé en mai 2016 un mandat qui précise la feuille de route confiée pour l'année.

**L'objectif pour le Conseil des Usagers de l'Espace Public est de proposer un kit de déploiement de la ville apaisée qui, après instruction technique et politique, serait mis à disposition des services de la métropole et des communes pour être utilisé lors des différentes phases de mise en œuvre des projets.**

## **La perception du conseil sur sa contribution au déploiement de la ville apaisée :**

Les membres du conseil soulignent l'intérêt de ce travail collectif qui a permis de croiser les regards entre les différents usagers et modes de déplacements dans un état d'esprit constructif, permettant d'écouter et d'intégrer les préoccupations de tous. Il a permis de construire ensemble, avec les services de la Métropole, un regard plus large sur les enjeux du déploiement de la ville apaisée.

Le conseil sera maintenant vigilant à la phase d'instruction par les services et les élus pour voir comment cette contribution va permettre de faire évoluer les modes de faire à l'échelle de l'ensemble des communes.

La réflexion engagée sur la ville apaisée a également fait émerger le souhait pour le conseil de travailler plus spécifiquement la question du stationnement et de façon plus générale de passer d'une vision d'accessibilité par mode à une vision plus ancrée sur la notion d'accessibilité universelle.

### La méthode retenue pour constituer ce kit est la suivante :

#### 1- concevoir des prototypes en ateliers pour :

- proposer des outils de sensibilisation au changement de comportement
- contribuer à la construction du dispositif d'écomobilité scolaire, en précisant le contenu et la méthode des diagnostics préalables,
- proposer une méthodologie et un argumentaire pour le déploiement de la ville apaisée et faire évoluer le guide zone 30 vers un guide zone apaisée

#### 2- expérimenter ces prototypes lors de la mise en œuvre de projets opérationnels

- inauguration d'un nouveau quartier en ville apaisée,
- mise en place du dispositif d'écomobilité scolaire sur une ou deux écoles
- lancement de la réflexion de déploiement de la ville apaisée sur un quartier ou une commune

#### 3- faire évoluer les outils suite aux expérimentations et travailler les points de blocage

#### 4- faire approuver en séance plénière du Conseil des Usagers de l'Espace Public un kit de déploiement de la ville apaisée que les élus de ce même Conseil pourraient porter à la connaissance des maires

Après approbation du kit, un guide Ville apaisée sera également élaboré. Il intégrera la charte d'aménagement de l'espace public. Laquelle sert de référence à l'ensemble des aménageurs qui interviennent sur l'espace public de la métropole.

## Quatre ateliers ont été organisés sur ce thème depuis mai 2016 auxquels ont participé une quinzaine de participants (associations et usagers).

#### Atelier 1

25 mai 2016

- ▶ Partage du mandat sur la ville apaisée
- ▶ Échanges sur le dispositif écomobilité scolaire
- ▶ Sensibilisation à la ville apaisée

#### Atelier 2

27 juin 2016

- ▶ Suite du travail sur la sensibilisation :
  - création de panneaux de sensibilisation
  - poursuite de l'identification des autres formes de sensibilisation

#### Atelier 3

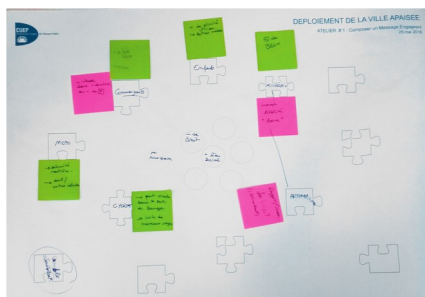
27 septembre 2016

- ▶ Réflexion sur le périmètre et la stratégie de déploiement de la ville apaisée

#### Atelier 4

13 décembre 2016

- ▶ Elaboration du kit de déploiement de la ville apaisée



# 1 | Les principes et enjeux de la ville apaisée

## Qu'est-ce que la Ville apaisée ?

La Ville apaisée, c'est

- > une ville à vivre ensemble ;
- > adapter l'espace public à la vie urbaine ;
- > améliorer le partage de l'espace par tous les modes de déplacements ;
- > permettre à chaque usager (piéton, automobiliste, cycliste, deux-roues, mais aussi enfant, personne à mobilité réduite, sénior, ...) de se déplacer en toute sécurité et avec plaisir.
- > changer sa perception de la « rue ».

*« La rue est perçue comme un espace de vie et non pas comme un espace de circulation »*

*« La rue devient un lieu où l'on peut s'entendre, s'écouter et se rencontrer »*

*« Les plus vulnérables peuvent se déplacer sereinement et en toute sécurité »*

## Pourquoi une ville apaisée ?

Pour se réapproprier les rues, pour s'y sentir mieux, pouvoir y faire plus que passer, pour avoir envie de s'y promener autrement qu'en véhicule motorisé, pour s'y sentir en sécurité.

## Les enjeux de la « Ville apaisée »

Les membres du Conseil des Usagers de l'Espace Public se sont accordés sur le postulat de départ suivant : la ville apaisée est la synthèse d'une diversité d'enjeux qui dépassent les enjeux de sécurité routière.

### Les enjeux majeurs retenus

- > **développer une vie locale/vie de quartier** : le meilleur partage de l'espace entre les différents usagers permet aux habitants de se ré-approprier leur espace social. La modération des vitesses apparaît comme une mesure particulièrement favorable à la revitalisation urbaine et commerciale des quartiers.
- > **favoriser la sécurité des usagers** : établir un climat de confiance entre les véhicules motorisés, les piétons et les cyclistes afin de rendre possible la cohabitation des usages.

## Quels sont les bénéfices de la Ville apaisée ?

Pour le conseil, chaque usager de l'espace public (qu'il soit piéton, automobiliste, cycliste, ...) trouve un bénéfice à la mise en place d'une ville apaisée. Il est important de trouver des avantages communs pour éviter de stigmatiser et/ou opposer des modes de déplacements.

**Chaque usager de l'espace public** (commerçants, riverains, scolaires, personnes âgées, ...) trouve un bénéfice à vivre dans une ville apaisée.

### > + de qualité de vie :

- une ville moins bruyante
- une ville moins polluée (les voitures consomment moins à 30 km/h qu'à 50 km/h limitant ainsi les émissions de gaz à effet de serre et les modes actifs\* sont favorisés)

### > + de partage :

- un meilleur partage de l'espace entre les différents modes de déplacements

### > + de sérénité :

- des espaces de convivialité
- développement des modes actifs
- un environnement moins stressant pour tous les usagers (notamment les automobilistes)

### > + de proximité :

- un accès aux commerces facilité en modes actifs

### > + de sécurité :

- les distances de sécurité sont moins longues lorsqu'il faut freiner en urgence
- les enfants peuvent mieux se réapproprier l'espace à pied ou à vélo



**Les membres du CUEP tiennent également à souligner les avantages financiers du déploiement de ce dispositif auprès des collectivités.**

C'est un dispositif peu coûteux et simple à mettre en place. En effet, les aménagements sont restreints.

### Chiffres accidentologie 2015 sur Nantes Métropole :

**391** accidents corporels

**10** tués

**217** blessés légers

↗ Augmentation des victimes de moins de 14 ans

Source : les Bulletins d'Analyse d'Accidents Corporels de la Circulation

\*Modes actifs : modes de déplacements actifs comme la marche à pied, le vélo par exemple.

## 2 | La mise en œuvre de la Ville apaisée

À la suite des ateliers auxquels les membres du conseil ont participé, une méthode de déploiement stratégique de la Ville apaisée est proposée.

### Quel est le périmètre à apaiser ?

Après avoir étudié les avantages et inconvénients à l'échelle du quartier et de la rue, le conseil préconise de pacifier l'espace à l'échelle globale de la commune.



La vitesse maximale autorisée sera limitée à 30 km/h sur l'ensemble des rues, à l'exception de quelques axes majeurs identifiés permettant le passage des transports en commun où il sera possible de rouler à 50 km/h.

Pour le conseil, l'échelle de la commune permet une meilleure lisibilité et compréhension du dispositif par les usagers.

À défaut de respecter cette préconisation, il faut réfléchir et planifier une hiérarchisation des zones et des quartiers à apaiser.



Par ailleurs, le conseil signale que le trajet de l'école est une préoccupation importante pour de nombreux parents d'élèves concentrant de nombreux conflits d'usages et un sentiment d'insécurité. Il préconise une attention spécifique concernant les abords des écoles.

### Comment initier ce déploiement ?

Les membres du conseil considèrent que le déploiement à l'échelle globale de la commune relève en premier lieu d'une décision politique du Maire.

Ils insistent sur la nécessité de partager, sensibiliser et échanger avec les habitants sur les enjeux et les bénéfices de la ville apaisée ainsi que sur les modalités de mise en œuvre (de sa validation à son déploiement opérationnel).

En effet, le conseil insiste sur l'importance de la bonne compréhension du dispositif par les riverains pour une acceptation optimale du projet.

## Déploiement opérationnel

**En préalable :** pour le Conseil des Usagers de l'Espace Public le déploiement doit s'articuler autour de 3 axes majeurs : apaiser le cadre de vie, améliorer la visibilité des zones apaisées et faire changer les comportements.

- > Le conseil préconise des aménagements orientés sur l'amélioration du cadre de vie plutôt que sur des équipements (type plateau) permettant de limiter les vitesses.
- > Les aménagements structurants d'une rue et/ou d'une zone seront effectués en dernier recours (afin de répondre à des cadres budgétaires contraints)

### 1- Apaiser le cadre de vie :



#### > Renforcer la présence du végétal

Une rue végétalisée permet de donner la priorité aux modes actifs et aux zones de rencontres. La présence du végétal doit pouvoir inciter à un nouvel usage de l'espace public. La rue végétale est une rue à vivre autant qu'une rue où l'on passe, une rue conviviale et attractive pour les riverains et pour les usagers de l'espace public en général, une rue support de lien social. L'entrée en zone 30 doit également s'accompagner d'une présence renforcée du végétal. L'utilisation d'espèces à feuillage persistant sera privilégiée pour éviter les pertes d'adhérence pour les deux roues motorisées.



#### > Développer la priorité à droite

Ces aménagements réalisés à faible coût permettent d'inciter les automobilistes, motocyclistes et cyclistes à lever le pied et à avoir une conduite plus attentive aux autres. Les « stop » et les « cédez le passage » disparaissent et la priorité à droite s'applique. L'objectif : inciter les usagers à la prudence et à réduire leur vitesse. Nécessité de bien communiquer sur le respect de la priorité à droite.

- > **Prendre en compte l'environnement urbain :** dans les quartiers où la voirie est étroite, il s'agit de privilégier la mise en place de zones de rencontres favorisant l'usage par les piétons et les cyclistes.

### 2- Renforcer la signalétique



#### > Améliorer la lisibilité des zones 30

Le conseil remarque un manque de lisibilité des zones 30 qui ne sont pas toujours clairement identifiées. Il est pourtant essentiel de porter une attention toute particulière à la signalisation des zones apaisées pour le respect de la réglementation de circulation par les usagers.

Les membres du Conseil souhaitent une amélioration de la lisibilité du passage à 30km/h dans les entrées et sorties de zone (voire, à le rappeler dans la zone). Deux outils sont proposés : le marquage au sol par de la peinture blanche (qui semble le plus efficace aux membres du CUEP) et des panneaux. Le statut et le marquage des zones apaisées doivent permettre la compréhension facile des droits et devoirs de chacun, en respectant la réglementation. Veiller à ce que la peinture au sol ne prenne pas toute la largeur de la voie pour éviter les pertes d'adhérence des deux roues motorisées.



#### > Proposer des aménagements en faveur de la circulation des modes doux

Dans les zones 30 : réalisation de pictogrammes vélos pour indiquer aux automobilistes le passage possible de cyclistes dans cette zone.

En revanche, dans les zones 50, le CUEP préconise la réalisation d'aménagements spécifiques séparés de l'axe automobile.



### 3- Favoriser l'appropriation de la démarche par les habitants et les usagers



Il ne s'agit pas de concerter le passage à la zone apaisée mais de favoriser la compréhension des enjeux pour une appropriation du projet et un changement de comportements.

La prise de décision puis le déploiement du dispositif doivent s'accompagner d'une forte campagne de sensibilisation et de communication.

La communication doit être utilisée sous toutes ses formes pour parler de l'enjeu de « Ville Apaisée » en rendant concrets ses bénéfices sur le cadre de vie.

#### > En amont de la mise en œuvre :

- informer les riverains en amont sur le dispositif
  - Expliquer le dispositif
  - Valoriser les bénéfices

#### > Lors de la mise en œuvre :

- sensibiliser les habitants sur ce nouveau dispositif via des temps événementiels à la tonalité ludique et festive co-construits avec les acteurs de la vie civile (habitants, usagers, associations, parents d'élèves, ...)
- impliquer les scolaires
- engager les habitants vers un changement de comportement
- expliquer sur le terrain

#### > Prévoir régulièrement des campagnes de sensibilisation pour rappeler les enjeux de la Ville apaisée

Le conseil insiste sur l'importance de mettre en place une communication de proximité et de terrain. Il faut expliquer et accompagner sur site pour faire découvrir et comprendre les dispositifs liés à la ville apaisée.

À ce sujet, le CUEP a proposé et réalisé deux panneaux expérimentaux d'entrée de zones apaisées.



### 4- Contrôler



Le contrôle des vitesses est partie intégrante de la sensibilisation.

Le Conseil des Usagers de l'Espace Public incite la collectivité à verbaliser, les usagers ne respectant pas les règles (limitation de vitesse, priorités à droite ...) ainsi que les véhicules en stationnement faisant obstacle à la circulation des piétons sur les trottoirs et les passages piétons.

## 5- Évaluer le dispositif



Le dispositif doit être suivi sur une période allant de six mois à un an afin d'évaluer ses résultats. L'évaluation prendra en compte :



- des mesures de vitesses afin de repérer les rues où la réglementation n'est pas respectée
- des données d'accidentologie
- les remontées des habitants collectées grâce à des enquêtes de perceptions qualitatives

C'est dans la phase d'évaluation que les habitants seront concertés sur leurs ressentis après la mise en œuvre du dispositif.

Ainsi les ajustements seront co-construits avec les habitants.

Après analyses de ces informations, le dispositif pourra être validé ou prévoir des aménagements complémentaires.



## 6- Réaliser au besoin des aménagements complémentaires sur les secteurs où la vitesse reste élevée

### En résumé : Une méthodologie de déploiement opérationnel en 4 axes forts

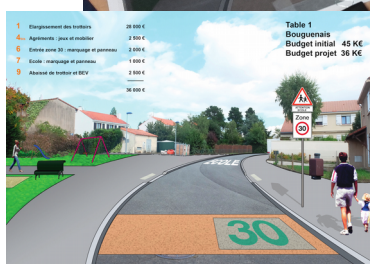
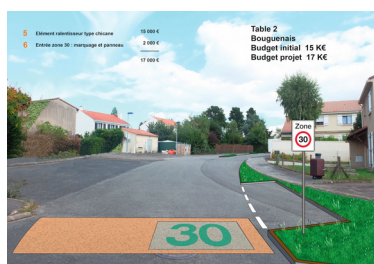
- 1 – Une **volonté politique** affirmée d'un déploiement rapide
- 2 – Une **amélioration du cadre de vie** se traduisant par des aménagements de l'espace à faible coût : végétalisation, signalétique marquée en entrée de zone
- 3 – Un **accompagnement et une sensibilisation** sur les changements de comportements
- 4 – Une **évaluation et adaptation** de l'espace public si besoin

## 3 | La boîte à outils

**Le Conseil des Usagers de l'Espace Public propose de développer une boîte à outils évolutive afin d'accompagner le déploiement du dispositif.**

### 1- Les outils pratiques en phase d'études

Afin de rendre compréhensibles les aménagements et les coûts associés dans la cadre de la mise en œuvre ville apaisée, la Direction de l'Espace Public de Nantes Métropole a développé un simulateur d'aménagements ludiques et pédagogiques sous formes de calques superposables.



### 2- Les outils pédagogiques de communication et de sensibilisation développés par Nantes Métropole

Nantes Métropole a développé des outils de communication et de sensibilisation sur le partage de la rue et la ville apaisée.

- > **Dispositif global sur le partage de la rue « Toi, moi, nous »**
  - Exposition Toi, Moi, nous
  - Jeux de cartes toi, moi, nous à distribuer pour jouer
  - Flyers

Contact : Nantes Métropole – Département des déplacements



> **Dispositif sur la Ville apaisée**

- Exposition Ville Apaisée
- Document d'information
- Infographie sur les avantages de la ville apaisée
- Diaporama Ville apaisée

Contact : Nantes Métropole –



• **Repenser l'espace public au-delà des seuls déplacements**

Longtemps façonné par la voiture et ses exigences, l'espace public s'est adapté aux différents besoins liés à la circulation automobile : largeur des voiries, vitesse des voitures, places réservées au stationnement des véhicules... Il doit permettre les déplacements, mais également la promenade, la découverte, la détente, la convivialité...

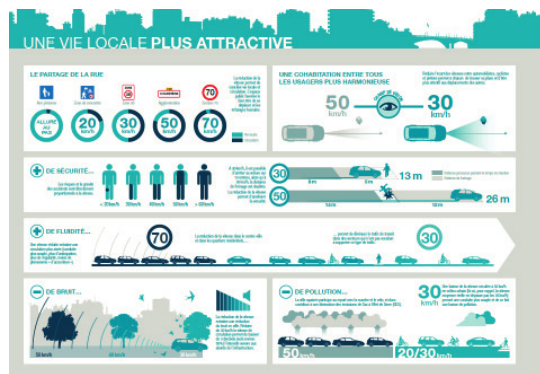
• **Répondre aux enjeux de demain**

La démarche de la ville apaisée remet l'habitant au cœur d'une stratégie de mobilité et de développement durable. Elle doit aller de plus en plus vers des espaces de proximité de qualité :  
 » en favorisant l'usage de la marche et du vélo,  
 » en répondant aux objectifs des politiques publiques : qualité de l'air, santé publique, renforcement du lien social, dynamisme économique...  
 » en remettant le territoire au cœur des aménagements et des déplacements.

• **Partager l'espace public**

Le principe de la ville apaisée repose, entre autres, sur la volonté d'adapter la circulation motorisée au territoire. La vitesse des véhicules est limitée en fonction de la vie locale.

Nantes Métropole encourage la pratique de la marche, du vélo et des transports en commun. Les différents modes de déplacements se partagent l'espace urbain. C'est donc un équilibre entre ces différents modes qu'il faut trouver. Ainsi, suivant les cas, la ville apaisée se décline sous forme de zone 30, de zone de rencontre ou d'aire piétonne.



Département des déplacements



> **Panneaux de sensibilisation d'entrée de zones**

Contact : Nantes Métropole – Département des déplacements

> **Argumentaires de valorisation selon la cible**

Cible	Qu'est ce qu'elle y gagne ?...
Commerçant	+ de passages de client (piéton/ vélo)
Riverain	- de bruit + de convivialité
Enfant	+ de sécurité donc peut être plus d'enfants à pied et à vélo
Cycliste	Peut circuler sans se sentir en danger Incite à la pratique de nouveaux cyclistes
Moto	+ de sécurité
Automobiliste	- de stress + économique
TOUS	- de bruit + de lien social

**3- Proposition d'utilisation, de réalisation, d'acquisition d'autres outils**

Le conseil des usagers de l'espace public préconise l'utilisation d'autres outils pour la mise en place d'une ville apaisée à l'échelle de la métropole nantaise et pour inciter les usagers à changer leur comportements. Cette liste est non exhaustive.

> **Simulateurs écoconduite**

Montrer l'intérêt de conduire lentement au-delà des aspects sécuritaires  
Contact : SASER



> **Radars pédagogiques**

Inciter à réduire la vitesse



> **Balades pédagogiques à vélo en milieu urbain :**

Inciter à l'usage du vélo en ville en sécurisant les cyclistes  
Contact : SASER / Place au Vélo



- > **Réalisation d'un kit de documents d'information sur la Ville apaisée**
- > **Réalisation d'un autocollant pour partager la ville apaisée**



- > **Challenge de calcul de temps de parcours**
- > **Vidéo d'avant à 50 km/h / après à 30km/h**
- > **Vidéo ou support graphique illustrant le vivre ensemble et les bons comportements à adopter**
- > **Des illustrations/captations sonores comparant les bruits d'une ville à 50 km/h et d'une ville à 30 km/h**
- > **Animations réalisées par et avec les habitants**



**Exemple : La rue aux enfants**



Contact : Rue de l'avenir

Nantes Métropole  
2 cours du Champ de Mars  
44923 Nantes Cedex 9  
Tél. 02 40 99 48 48  
Fax 02 40 99 52 99

Contact : Nantes Métropole – Département des déplacements

[www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr)

